



*Commune des Avirons*

Extrait N° 18 / du procès-verbal des  
délibérations du Conseil Municipal

-----

Séance ordinaire du 22 juin 2018

L'an deux mil dix-huit, le 22 juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Mme BAILLIF Line Rose, 1<sup>ère</sup> Adjointe.**

**NOTA :**

La 1<sup>ère</sup> Adjointe certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le **29 JUIN 2018** que la convocation du Conseil a été faite le **6 juin 2018** et que le nombre des membres en exercice étant de **33**, le nombre des membres présents est de **22**.

Pour le Maire absent,



**Présents :** Mme BAILLIF Line Rose – M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline – M. ESCHYLE Gilles – Mme CADAS Isabelle – M. BENARD Alex – Mme HEBERT Monique – M. VLODY René – M. RIVIERE Lucien – Mme RIVIERE Suzette – Mme JULLIEN Marie Josée – M. PAYET Fabrice – M. FRINGUE Mikaël – Mme BARET Liliane – Mme ABELARD Isabelle – Mme LESQUELIN Nadia – M. RIVIERE Olivier – Mme DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia – Mme ROMAINSTAL Géraldine – Mme HOARAU Annie – M. FORT Paul – Mme CADERBY Colette.

**Absents :** M. CANTINA Pierrot – M. SERMANDE Jean Pierre – M. DENNEMONT Jean Daniel – Mme SILOTIA Natacha – Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne.

**Procurations :** M. MONDON René a donné mandat à M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme MARCHAND Gladys a donné mandat à M. FRINGUE Mikaël – Mme MEZINO Sylvaine a donné mandat à M. BENARD Alex – M. CASSAGNABERE Patrick a donné mandat à Mme CADAS Isabelle – M. RIVIERE Raphaël a donné mandat à Mme BAILLIF Line Rose – M. FERRERE Frédo a donné mandat à Mme LUCAS Roseline.

**Secrétaire :** La 1<sup>ère</sup> Adjointe propose la candidature de **Madame DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia** comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, **DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia** est désignée pour en assurer les fonctions.

- ❖ *M. FORT Paul est arrivé à la mise en discussion de l'affaire n°2.*
- ❖ *M. LESQUELIN n'a pas voté par procuration pour l'adoption des comptes administratifs, de gestion et des affectations de résultats.*

& &  
&

**AFFAIRE N° 18 /** Pacte de solidarité territoriale avec le Conseil Départemental

*Hôtel de Ville*

61, avenue Général de Gaulle – B.P. N°2 - 97425 LES AVIRONS

Tél. : 0262 38 02 66 – Télécopie : 0262 38 09 65

.../...

Par décision en date du 14 mars 2018, le Conseil Départemental a adopté la mise en place d'un nouveau dispositif d'aide aux communes à travers le Pacte de Solidarité Territoriale (PST) pour la période 2018 – 2020.

Ce dispositif traduit la volonté de la Collectivité de poursuivre son effort en faveur des communes en leur allouant un montant global de 90 millions d'euros sur trois années, dont 75 M€ en investissement et 15 M€ en fonctionnement hors amélioration de l'habitat (pour l'ensemble des communes).

S'agissant de la Commune des Avirons, une enveloppe de 2 353 810 euros est mise en œuvre sur la période.

Dans le cadre d'une première programmation, la Commune a demandé au Conseil Départemental d'acter le financement des projets suivants :

Aménagement de parking au centre-ville des avirons		
Montant de la dépense		<b>1 313 120,00 euros HT</b>
Conseil Départemental	80%	1 050 496,00
Commune	20%	262 624,00
Travaux d'insonorisation de la cuisine centrale		
Montant de la dépense		<b>345 480,00 euros HT</b>
Conseil Départemental	80%	276 384,00
Commune	20%	69 096,00

Ces projets sont répertoriés à la convention ci-annexée.

S'agissant des autres projets et du volet social, un avenant à la convention sera proposé ultérieurement.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le pacte de solidarité territoriale à intervenir entre la Commune et le Conseil Départemental conformément au projet de convention ci-annexé.
- Le cas échéant, à autoriser le Maire ou en son absence la première adjointe à signer le document contractuel correspondant

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide :

- d'approuver le pacte de solidarité territoriale à intervenir entre la Commune et le Conseil Départemental conformément au projet de convention ci-annexé.
- d'autoriser le Maire ou en son absence la première adjointe à signer le document contractuel correspondant.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Pour le Maire absent,

La 1<sup>ère</sup> Adjointe

Line BAILLIEF

